

Charte du XX^{ème} anniversaire de Jumelage entre Corbas et Corbetta

Les deux communes d'Europe, Corbas et Corbetta, conformément aux délibérations prises par leurs Conseils municipaux et avec l'objectif de faire progresser des rapports réciproques privilégiés, décident de renouveler leur accord de jumelage.

Les deux villes réaffirment la tradition d'amitié existante entre les peuples italiens et français et la volonté de travailler dans la réalité de l'Europe qui se dessine en fonction des idéaux de paix, de démocratie et d'unité européenne dans lesquels se reconnaissent les deux populations.

Au travers de multiples contacts déjà noués entre administrations, associations et citoyens, les deux villes conviennent que leurs échanges et expériences communes seront approfondis. Une rencontre officielle annuelle permettra d'évaluer et d'orienter le développement des projets. Dans le même temps, les associations qui pouruivent les mêmes fins seront invitées à se rencontrer régulièrement.

Amitié, fraternité, entraide: ces trois mots sont les fondaments de cette charte de jumelage. Lorsque les individus se connaissent et s'apprécient, par delà les races et les religions, malgré leurs divergences, leurs différences de langue et de culture, ils aspirent ensemble à plus d'humanité et de paix. Cet idéal commun, Corbas et Corbetta le partagent déjà puisqu'elles ont, depuis 20 ans, travaillé ensemble dans cet esprit.

Les deux villes souhaitent et s'engagent afin que ce jumelage poursuive son chemin sous le signe de l'amitié et de la fraternité.

Afin que le ce jumelage entre les deux communes, comme des milliers de jumelages à ce jour réalisés en Europe, apporte une pierre supplémentaire à l'édifice de la paix, cette paix qui n'est jamais gagnée, mais qui est vitale pour tous.

Afin que ce jumelage soit aussi placé sous le signe de l'Europe, une communauté de destins ne saurait se consolider sans la multitude d'initiatives locales de rapprochement, de projets communs tels que celui qui est scellé par cette charte d'amitié.

Corbas et Corbetta sont fières d'ouvrir pour que leurs liens se resserent, pour que leurs collaborations soient fructueuses et que leurs échanges soient sans cesse plus dynamiques et profonds.

Après le long chemin déjà parcouru ensemble, elles souhaitent toutes les deux faire partager cette expérience et se proposent d'étudier la possibilité de se jumeler avec une autre commune d'un pays de l'Europe de l'Est. La commémoration du XX^{ème} anniversaire du jumelage traduit également la volonté d'élargir un partenariat enrichissant à une ville d'un Etat qui souhaite vivement intégrer l'Union Européenne.

Les contacts entre citoyens contribueront à la diffusion des sentiments de solidarité et de fraternité des deux communes de Corbas et Corbetta, et plus généralement entre Italiens et Français pour le progrès et la paix en Europe et dans le monde.

Corbetta, 13 octobre 2002

IL SINDACO
DELLA CITTA' DI CORBETTA
Francesco Prina

LE MAIRE
DE LA VILLE DE CORBAS
Andrée Sardat

IL PRESIDENTE DEL COMITATO
DI GEMELLAGGIO
Adele Strada

LE PRESIDENT DU COMITE
DE JUMELAGE
Mireille Arnissolle